

Détention préventive excessive

Le logiciel de gestion informatisé des prisons pour y remédier ?

Le ministère de la Justice du Togo veut lutter contre les détentions préventives excessives. Elle vient de mettre au point le logiciel de gestion informatisé des prisons (GIP). Cet outil permettra-t-il vraiment ...



PAGE 3

EMPLOI



Déclaration du personnel des entreprises et cotisations sociales

La CNSS appelle à la responsabilité des entreprises

La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) va passer à une autre étape dans la stratégie qu'elle a mise en place, afin d'amener les employeurs à déclarer leurs employés ...

PAGE 11

CLUB SERVICE



Art oratoire et leadership

Performance Toastmasters club de Lomé a démarré ses ateliers

Samedi dernier, Performance Toastmasters club de Lomé a organisé l'acte 1 des « ateliers de Performance » à l'endroit des membres ...

PAGE 11

Œuvre pastorale

Les étudiants de l'IBDG ont reçu leurs diplômes samedi à Lomé

PAGE 11



Relations Togo-Inde

Une très longue histoire d'amour

Le gouvernement togolais, dans une démarche salubre, ne ménage aucun effort pour consolider et/ou peaufiner ses relations diplomatiques avec les autres pays. En témoigne la récente visite de travail au Togo, effectuée par la délégation indienne à la tête de laquelle se trouvait le ministre délégué aux Affaires extérieures Vellamvelli Muraleedharan. Logiquement, cette rencontre a permis aux deux parties d'échanger sur des questions (d'intérêt commun) d'ordre bilatéral, régional et multilatéral.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Procédure d'obtention du permis de type A : l'autorité prend ses responsabilités

Très bientôt, le ministère de la Sécurité et de la Protection civile va commencer par rappeler aux usagers conduisant les engins à deux roues, la nécessité d'obtenir le permis de conduire avant la période de répression qui interviendra d'ici la fin de la l'année. Pour l'heure les services compétents orientent les conducteurs sur la procédure à suivre.

Depuis la prise de la mesure rendant obligatoire le permis de conduire pour tout usager de la route au Togo, tout le monde s'est concentré sur le général de brigade Yark Damehame et ses services. Ceux-ci ont un grand rôle à jouer dans la préservation de la sécurité routière. Mais il s'agit essentiellement pour eux de procéder à des contrôles et de faire respecter le code de la route ...

PAGE 3



	<p>SOMMAIRE</p> <p>Soudan Le premier gouvernement post-Béchet prête serment</p>  <p>P4</p>	<p>Festival Clap Ivoire 2019 / Roger & Mawugnigan Ces étoiles qui y ont fait briller le cinéma togolais de mille éclats</p>  <p>P9</p>	<p>Œuvre pastorale Les étudiants de l'IBDG ont reçu leurs diplômes samedi à Lomé</p>  <p>P11</p>
---	---	---	--

Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI

Les témoignages de Mme Inga Yawa

Dans ce nouveau numéro de votre rubrique "Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI", nous vous conduisons à Kara dans la préfecture de la Kozah pour mettre sous les feux de la rampe les témoignages de Madame Inga Yawa, 38 ans, qui après avoir obtenu les deux cycles du crédit AGRISEF auprès de MUFEC, un Prestataire de Services Financiers partenaire du FNFI cultive et commercialise aujourd'hui le maïs, le mil et les graines d'anacarde. Retour sur le parcours de cette quarantenaire qui constitue un véritable cas d'école dans sa communauté.



Mme Inga Yawa

Le secteur agricole n'est pas seulement réservé aux hommes, et les femmes l'ont très bien compris et prennent d'assaut ce secteur pourvoyeur d'emplois avec une part importante dans le PIB de notre pays. Au nombre des femmes qui ont fait du secteur agricole une raison d'entreprendre, Madame Inga Yawa, du haut de ses 40 ans à très tôt compris que la terre ne trompe pas et que sa réussite dépendait de

la terre qu'elle cultive depuis de nombreuses années déjà.

En 2017, alors qu'elle exerce une petite agriculture de subsistance, notre interlocutrice ne veut pas s'arrêter en si bon chemin, elle veut aller plus loin, rentabiliser ses activités à travers une activité à plus forte échelle.

"Je fais partie des personnes qui savent saisir toutes les

opportunités offertes par les pouvoirs publics pour prendre leur destin en mains. Quand j'ai appris l'existence du Produit "Accès des Agriculteurs aux Services Financiers" (AGRISEF) du FNFI, je me suis tout de suite dit que la chance que j'attendais de pouvoir me lancer dans une agriculture de haute qualité se présentait enfin. Je n'ai pas perdu le temps, je me suis alors rapprochée de MUFEC, un Prestataire de Services Financiers

partenaire du FNFI pour mieux me renseigner sur les conditions et modes opératoires dudit produit. C'est alors que j'ai compris que je remplissais toutes les conditions pour avoir accès au crédit agricole du FNFI".

Les différentes sessions d'information et de sensibilisation organisées aussi bien par le FNFI que par les Institutions de Microfinance partenaires permettent à toutes les populations bénéficiaires potentielles des différents produits du FNFI d'être mieux informées des caractéristiques des produits et de déterminer quel produit correspond le mieux avec l'activité qu'il ou elle souhaite exercer.

"Une fois que j'avais toutes les informations relatives au crédit agricole, je me suis donnée toutes les chances de me plier aux exigences requises. Constitution d'un groupe solidaire de 4 personnes, formation technique et financière requise puis j'ai obtenu

la première tranche de crédit de 100.000 FCFA. Cette somme m'a permis d'acheter des intrants et des semences puis j'ai commencé l'exploitation de ma superficie cultivable. Et fort heureusement, ma production a très bien marché, vu que nous avons eu une très bonne saison pluvieuse cette année... Plus tard après mon remboursement intégral de mon premier crédit, j'ai obtenu la seconde tranche de crédit également d'un montant de 100.000 FCFA. Avec cette somme, j'ai diversifié mon activité avec la commercialisation des graines d'anacardes. Et comme vous voyez, pour cette foire agricole organisée en marge du onzième Forum National du Paysan Togolais, je commercialise toutes mes productions composées entre autre de maïs, de mil et des graines d'anacardes. Je ne vous cache pas que je fais de très bonnes affaires dans ma localité. Ceci me permet de pouvoir rentabiliser mon activité et de pouvoir faire des réalisations. Si modeste soit-elle, j'estime que mon activité me permet aujourd'hui de m'affirmer dans ma société, car sans tendre la main je parviens à subvenir à mes besoins."

KD



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Edodji Nadia

Attipoe Edem Kodjo

Responsable administrative:
Gloria Léma Yagla

Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél:(+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : Togo Express

Tirage : (2000 exemplaires)

DERNIERES HEURES

... Par contre, le ministère de la Sécurité n'intervient dans la délivrance du permis. C'est plutôt le rôle du ministère des Infrastructures et des Transports. Celui-ci à travers un communiqué datant du mardi 3 septembre dernier, vient de prendre ses responsabilités. « le ministère des Infrastructures et des Transports porte à la connaissance des conducteurs des véhicules

à deux roues et assimilées, qu'en prélude à la date de mise en vigueur de l'application de la mesure sur la répression de la conduite sans permis de conduire catégorie A, il sera procédé à des sessions de formation en vue de l'examen dudit permis », peut-on lire dans le communiqué. L'horizon s'éclaircit peu à peu donc. En effet, dès l'annonce de la mesure par le général Yark, l'inquiétude était de savoir où les usagers allaient-ils se faire former et surtout

le coût de la formation ? À présent les usagers peuvent être tranquilles, parce que le ministre Zouréhatou Kassah-Traoré et ses services viennent de prendre les dispositions nécessaires. Les inscriptions pour la formation se dérouleront du 2 au 20 septembre 2019. A Lomé, ce sera à la direction des Transports routiers et ferroviaires, à la direction des affaires communes des départements ministériels et à la Délégation à l'organisation

du secteur informelle (Dosi). Au niveau préfectoral, ce sera dans les bureaux de chaque préfecture et à la Dosi de chaque préfecture. Au niveau régional, les usagers pourront s'inscrire dans les subdivisions de la direction des Transports routiers et ferroviaires et à la Dosi de chaque région. Les pièces à fournir sont : la photocopie non légalisée de l'acte de naissance, la photocopie non légalisée de la Carte nationale d'identité,

deux photos passeports sur fond blanc, la photocopie du permis de conduire des autres catégories en cours de validité pour ceux qui en disposent.

« Des dispositions sont prises pour faciliter aux conducteurs ne réunissant pas les pièces exigées à les obtenir dans les meilleurs délais en vue de s'inscrire pour ladite formation », rassure madame Kassah-Traoré.

E. Dadzie

Relations Togo-Inde

Une très longue histoire d'amour

Le gouvernement togolais, dans une démarche salubre, ne ménage aucun effort pour consolider et/ou peaufiner ses relations diplomatiques avec les autres pays. En témoigne la récente visite de travail au Togo, effectuée par la délégation indienne à la tête de laquelle se trouvait le ministre délégué aux Affaires extérieures Vellamvelli Muraleedharan. Logiquement, cette rencontre a permis aux deux parties d'échanger sur des questions (d'intérêt commun) d'ordre bilatéral, régional et multilatéral.

Reçue en audience par le chef de l'Etat Faure Gnassingbé, la délégation indienne en visite au Togo depuis le 05 septembre, a effectué, avec des officiels togolais, des séances de travail à l'issue desquelles des engagements (notamment l'ouverture d'une ambassade de l'Inde au Togo d'ici 2020) ont été pris conjointement.

Au cours de ces séances auxquelles ont participé le ministre togolais des Affaires étrangères, Robert Dussey, le ministre des Mines et des Energies, Marc Dédériwè Aply-Bidamon, la ministre des Postes et de l'Economie numérique, Cina Lawson, les deux pays se sont félicités de « l'excellence des relations

d'amitié et de coopération qui les unissent depuis 1980 » et ont réitéré « leur engagement à œuvrer au développement et à la diversification de celles-ci ». Les deux gouvernements ont émis la volonté de parapher un accord d'exemption réciproque de visas entre le Togo et l'Inde au profit des détenteurs de passeports diplomatiques et de services. En outre, tout citoyen togolais (souhaitant voyager en Inde) pourra dès lors faire une demande de visa en ligne. Pour prouver leur engagement à œuvrer étroitement avec l'Inde, les Togolais ont présenté à Vellamvelli Muraleedharan une collection de timbres de la poste togolaise qui font un clin d'œil à l'Inde, son peuple,

sa culture et la personnalité de Mahatma Gandhi. A son tour, le ministre indien délégué aux Affaires extérieures a, au nom de son gouvernement, annoncé l'ouverture d'une ambassade à Lomé en 2020. Sur le plan économique, l'Inde a émis sa volonté de soutenir le Togo, notamment en mobilisant des investissements publics et privés indiens dans la mise en œuvre de l'ambitieux Plan national de développement, en abrégé PND. Les deux camps comptent appuyer les Chambres de commerce et autres associations professionnelles des hommes d'affaires en vue de la signature d'accords de partenariat. Ils se sont engagés à accélérer



Poignée de main entre les deux parties

le processus de signature du mémorandum d'entente pour l'extension de la télémédecine aux étudiants et patients togolais.

De surcroît, les deux pays ont nourri l'ambition de fusionner leurs efforts dans les domaines de l'exploitation minière et de l'énergie (à travers l'électrification de 350 localités rurales), de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle en octroyant notamment des bourses d'études aux étudiants togolais.

S'agissant des questions

d'ordre multilatéral, les Togolais ont félicité la nation indienne pour les efforts fournis dans le cadre des activités de l'Alliance solaire internationale (ASI). Le Togo, a assuré les ministres, est prêt « à œuvrer pour le développement des activités de l'ASI en Afrique ». Enfin, les deux parties ont pris sur elle l'engagement de maintenir une concertation permanente sur les questions d'intérêt commun et les collaborations qui ont trait au fonctionnement des organisations internationales.

Augustin Akey (Stagiaire)

Détenion préventive excessive

Le logiciel de gestion informatisé des prisons pour y remédier ?

Le ministère de la Justice du Togo veut lutter contre les détentions préventives excessives. Elle vient de mettre au point le logiciel de gestion informatisé des prisons (GIP). Cet outil permettra-t-il vraiment une meilleure gestion du monde carcéral au Togo ?



La technologie au service de la justice

La justice togolaise depuis quelques années ne cesse de connaître des mutations. A la suite du projet de modernisation soutenu par l'Union européenne (UE), les

acteurs de la justice prennent des initiatives. Cela a permis notamment d'apporter une touche aux infrastructures, aux équipements, mais aussi et surtout à la formation des

fonctionnaires de justice. Mais les choses n'ont pas toujours été faciles. Pendant longtemps, la justice togolaise a connu la traversée du désert. Ses prestations étaient décriées et les justiciables étaient résignées. Les acteurs que sont les magistrats et autres, au lieu de la rehausser, ternissaient son image. Autant de maux qui ont poussé le gouvernement et ses partenaires à agir. Malgré le bond qualitatif que la justice togolaise a effectué, de nombreux problèmes demeurent. Du chemin reste à faire. L'une des habitudes qui ont la vie dure n'est rien d'autre que la détention préventive excessive. Il arrive en effet qu'une personne interpellée juste pour être écoutée ou pour les besoins

d'une enquête se retrouve emprisonnée pour une longue durée.

D'ailleurs, beaucoup de personnes affirment parfois que le délai de la garde à vue qui est de 48h n'est pas toujours respecté. Il y a donc abus et l'autorité en est consciente. Cela fait que des personnes qui devraient rapidement partir pour libérer l'espace et permettre aux fonctionnaires de s'occuper d'autres dossiers, viennent plutôt gonfler les chiffres des détenus.

Avec cette situation, l'on ne peut qu'assister à la surpopulation carcérale dénoncée par plusieurs organisations de défense des Droits de l'homme. Alors, si grâce au logiciel de gestion

informatisée des prisons, l'on peut y remédier, cela est tout à fait souhaitable. Mais comment fonctionnera cette nouvelle technologie ?

Apartir de la fiche signalétique de chaque détenu et d'une empreinte biométrique, sera constituée une base de données à laquelle auront également accès la police et la gendarmerie. L'on y retrouvera les condamnations, les dates d'incarcération et de sortie. Le GIP est censé alerter les autorités judiciaires sur des délais de détention préventive excessive. « Le GIP va permettre de mettre fin aux détentions arbitraires et à la polémique carcérale », selon Idrissou Akibou, directeur de l'Administration pénitentiaire.

Edem Dadzie

Remaniements gouvernementaux au Bénin et en Côte d'Ivoire Des gouvernements pour les élections ou pour les populations ?

Début septembre 2019. La Côte d'Ivoire, puis le Bénin procèdent à un léger remaniement ministériel. Très peu de départs, sinon aucun, un simple jeu de chaises, de nouveaux entrants, bref, un remaniement « stratégique » avec à la clé, la présidentielle de 2020 pour la Côte d'Ivoire. Mais pour le Bénin qui doit retrouver le corps électoral pour la présidentielle en 2021, ce remaniement vise plutôt les municipales, communales et locales prévues pour 2020. Est-on entrain de sacrifier la « technicité » des équipes gouvernementales à l'aulne des échéances électorales ?



Patrice Talon



Alassane Ouattara

A treize mois de la présidentielle, le président Alassane Ouattara a refaçonné son gouvernement au mode « élection ». Car,

la présidentielle de 2020 s'annonce déjà très disputée avec la libération de l'ancien président Laurent Gbagbo et la descente dans l'arène des

concurrents de son ancien bras droit, Guillaume Soro. Il faut le préciser, le réaménagement à minima qui a été fait le mercredi 4 septembre dernier en Côte

d'Ivoire n'a rien de nouveau. 41 ministres et 7 secrétaires d'État dont 9 femmes, contre 36 ministres et 5 secrétaires d'État jusque-là.

« C'est un gouvernement politique de combat en vue de préparer les élections d'octobre 2020. Le président a nommé des personnalités qui pèsent dans les zones où le Rassemblement des houpouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) est faible », explique l'un de ses proches. Mi-juillet, ADO avait procédé à la composition des organes de décision du parti.

Au Bénin, le réaménagement qui a été opéré vise aussi les élections locales, municipales et communales de 2020. Pas de grand changement pour le quatrième gouvernement depuis l'arrivée au pouvoir de Patrice Talon, en avril 2016. La nouvelle équipe est composée de 24 ministres, dont cinq femmes. Et

comme il fallait s'y attendre, aucune personnalité de l'opposition n'a été appelée, le dialogue annoncé au lendemain des élections législatives non inclusives n'ayant pas beaucoup avancé. Même la médiation démarrée par l'Église a été mise en veilleuse.

En somme, dans ces deux pays, il est clair que les priorités des dirigeants ont changé. A l'approche des élections, ce ne sont plus l'éducation, la santé, l'emploi ou la sécurité qui sont inscrits comme urgence. Au nom des élections, les régimes semblent opter pour une équipe qui peut engranger des voix que celle capable de respecter les promesses antérieures faites aux populations. De la sorte, la démocratie « imparfaite » que nous avons réussi à instaurer en Afrique depuis les années 1990 continue inexorablement de changer ses paradigmes de lecture.

Alexandre Wémima

Soudan

Le premier gouvernement post-Béchet prête serment

Le premier gouvernement au Soudan depuis la chute en avril du président Omar el-Béchet a prêté serment dimanche, une étape majeure du processus de transition vers un pouvoir civil après trois décennies de régime autoritaire.



Des ministres du nouveau gouvernement soudanais

Les 18 ministres, dont quatre femmes, du gouvernement du Premier ministre Abdallah Hamdok, un économiste chevronné, ont prêté serment dans le palais présidentiel dans la capitale Khartoum, selon un correspondant de l'AFP sur place. Ce nouveau gouvernement doit diriger le pays durant une période de transition de 39 mois.

« Nous devons déployer beaucoup d'efforts pour répondre aux revendications du peuple », a déclaré le ministre de l'Information Fayçal Mohamed Saleh aux journalistes après la

cérémonie. « Le monde nous regarde. Il attend de voir comment nous allons résoudre nos problèmes », a-t-il ajouté.

« Le chemin à accomplir n'est pas facile. Nous serons confrontés à de nombreux défis mais nous devons travailler dessus », a déclaré la ministre de la Jeunesse et des Sports Walaa Issam.

La cérémonie s'est déroulée en présence des membres du Conseil souverain, dont son chef, le général Abdel Fattah al-Burhane.

Le Soudan s'est doté en août de ce Conseil souverain, une instance à majorité civile, devant superviser la

transition, aux termes d'un accord entre le Conseil militaire de transition, qui avait succédé à M. Béchet, et les meneurs de la contestation.

Le gouvernement de M. Hamdok, qui compte la première femme ministre des Affaires étrangères du Soudan, devra relever de nombreux défis, notamment relancer une économie moribonde et mettre fin à des conflits entre le pouvoir et des groupes rebelles dans les régions du Darfour, du Nil Bleu et du Kordofan-Sud.

L'accord signé le 17 août par les militaires et la contestation comprend la nécessité de signer des accords de paix avec ces groupes armés.

Les problèmes économiques ont été la principale cause des manifestations déclenchées en décembre 2018 après le triplement du prix du pain. Elles s'étaient transformées rapidement en contestation de M. Béchet, au pouvoir depuis 1989.

Plus de 250 personnes ont péri dans la répression du mouvement, selon un comité de médecins proche de la contestation.

T.M.

Cedeao / G5 Sahel

Le Mali et le Niger espèrent un « déclic » international du sommet de la Cedeao du 14 septembre prochain

Les présidents malien et nigérien ont dit samedi attendre du sommet ouest-africain prévu une semaine plus tard au Burkina Faso qu'il constitue un « déclic » pour la mobilisation internationale face au Djihadisme dans la bande sahélo-saharienne.

Le Malien Ibrahim Boubacar Keita et le Nigérien Issoufou Mahamadou ont exprimé "le souhait que le sommet extraordinaire de la Cedeao prévu le 14 septembre 2019 à Ouagadougou puisse aboutir à des mesures nouvelles favorisant la coopération renforcée dans la lutte contre ce fléau et puisse constituer un déclic pour un soutien plus accru de la communauté internationale aux Etats de la région dans cette lutte", dit un communiqué commun publié à l'occasion de la rencontre des deux hommes samedi à Bamako.

Les chefs d'Etat de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest doivent se réunir vendredi pour coordonner leur action face au Djihadisme, et notamment aux attaques au Mali, au Niger et au Burkina

Faso. Les propositions issues de la rencontre de Ouagadougou devraient être présentées à la prochaine Assemblée générale de l'ONU fin septembre.

Les présidents malien et nigérien ont prôné la "mutualisation" des moyens de leurs pays face à la menace et ont décidé de créer un comité transfrontalier de sécurité, dit leur communiqué commun.

« Nous avons 800 km de frontière commune, les terroristes attaquent tantôt au Mali, tantôt au Niger. Nous avons le devoir de mutualiser de façon bilatérale nos capacités pour y faire face », a dit le président nigérien lors d'une conférence de presse conjointe.

TV5 Monde

Pour son émission du mois de septembre Le Togo retient 22 milliards CFA sur le marché financier régional

Le Togo entame bien le mois de septembre sur le marché financier régional. Lors de son émission d'Obligations assimilables du trésor du 6 septembre dernier, le pays a retenu la somme de 22 milliards FCFA sur un montant global des soumissions de 48 465,59 millions de FCFA. Le Togo était à la recherche de 20 milliards FCFA pour une émission d'Obligations Assimilables du Trésor à cinq (5) ans.

Le Togo a mobilisé plus de sommes que ce qu'il attendait. L'opération a enregistré 25 participants avec un nombre de soumissions qui s'élevé à 67. Le montant global des soumissions équivaut quant à lui à 48 465,59 millions de FCFA et le montant des soumissions

rejetées est de 26 465,59 millions de FCFA. Le pourcentage du taux de couverture du montant mis en adjudication par les soumissions est de 242,33%, alors que celui du montant mis en adjudication par les soumissions retenues est de 110%. L'opération a eu comme

taux d'absorption 45,39% avec un rendement moyen pondéré de 6,62%. Prix marginal : 99,0200%. Et le prix moyen pondéré est de 99,4722%. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics du Togo en conformité avec la stratégie à moyen et long



Direction du trésor public

terme de gestion de la dette. Elle a été organisée par l'Agence UMOA-Titres (AUT), en collaboration avec la Banque centrale des États de l'Afrique

de l'ouest (Bceao) à la demande de la direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique du Togo.

Félix T.

Climat des affaires / Création d'entreprises Le gouvernement simplifie les procédures aux opérateurs économiques

La création d'entreprises au Togo devient plus simple de nos jours. Et pour cause. Le gouvernement veut rendre la tâche facile aux opérateurs économiques et favoriser un bon climat des affaires.



Le Centre de formalités des entreprises

Le processus de création d'entreprises au Togo a été davantage simplifié. Fini les longues files d'attente. Fini aussi les tas de dossiers déposés ici et là. Ces procédures entraînent le délai de création d'entreprises. Il n'en sera plus ainsi. Le gouvernement s'est engagé à améliorer profondément le climat des affaires. Pour joindre l'acte à la parole, les autorités togolaises associent les Technologies de l'information et de la communication à la création d'entreprises. La soumission des dossiers se fait directement sur le site du Centre de formalités des entreprises (CFE). Les opérateurs économiques peuvent « désormais soumettre en ligne leurs

dossiers de création, de modification et de dissolution d'entreprises sur le site web du CFE (www.cfetogo.tg) », indique un communiqué du ministère du Commerce, de l'Industrie, du Développement du secteur privé et de la Promotion de la consommation locale. Le ministère ajoute que les paiements peuvent s'effectuer via T-Money, Flooz, Mastercard et Cartes Visas. Avec cette mesure, les opérateurs économiques pourront facilement et rapidement créer leurs entreprises. Elle fait partie des réformes entreprises par le Togo pour améliorer le climat des affaires. Dans une interview accordée à Togo Matin, la ministre-

conseillère du président de la République en charge du Climat des affaires a indiqué : « Des efforts ont été faits dans l'idée de réduire le délai de création d'entreprises. C'est vrai qu'on a dit que quand vous déposez vos dossiers le matin, vous les récupérez l'après-midi. Moi-même j'ai fait un tour sur le site du CFE, le délai moyen c'était de 4 heures. Ça veut dire que nous sommes en dessous de 7 heures ». Plus de 5 000 entreprises ont été créées au premier semestre de cette année

En 2018, en tout 10 545 entreprises ont été créées sur toute l'étendue du territoire nationale, soit une hausse de 27,5% par rapport à l'année 2017. Il faut également souligner que 2 701 entreprises créées en 2018 appartiennent aux femmes, soit 25,61%. Pour cette même période, les entreprises ont été plus créées dans le secteur du commerce, soit 6 661 entreprises créées. Puis viennent les secteurs de service et de l'industrie. Parmi le nombre total des entreprises créées en 2018, 2 587 d'entre elles sont des Sociétés à responsabilité limitée (Sarl).

Félix Tagba

Infrastructures En 2020, l'entretien routier coûtera plus de 38 milliards CFA

Le budget pour l'entretien routier en 2020 s'élève à plus de 38 milliards CFA. Ce montant a été annoncé la semaine dernière au cours d'une rencontre sur l'élaboration du projet de budget-programme exercice 2020 du ministère des Infrastructures et des Transports.



Des agents entretenant une route

Plus l'Etat construit des routes, plus le coût de l'entretien de ces routes augmente. Plusieurs infrastructures routières ont été construites ces dernières années. L'entretien de ces routes revient très cher. Seulement 40% des besoins en entretien routier sont couverts chaque année, alors que l'Etat doit entretenir 11 000 Km de routes par an. Le gouvernement arrive difficilement à mobiliser les ressources pour entretenir les routes. Sur plus de 38 milliards CFA prévus pour l'entretien routier en 2020, la Société autonome de financement de l'entretien routier (Safer) annonce qu'elle ne pourra mobiliser que et supporter 14 milliards CFA. D'autres sources de financement doivent donc être trouvées pour couvrir la totalité de ce budget. Depuis janvier de cette année, une Taxe sur les véhicules à moteur (TVM) est en vigueur. Elle concerne les motocyclettes de plus de 125 cm³ immatriculées depuis le 1er janvier 2019. Les propriétaires de ces véhicules sont contraints de payer la somme de 15 000 CFA, une seule fois pour toute la durée du véhicule. La mesure ne concerne pas les motocyclettes de moins de 125 cm³ et celles de plus de 125 cm³ qui étaient immatriculées avant le 1er janvier.

F.T.

Diversité

Notre nourriture, notre santé

L'être humain pour sa survie est souvent amené à modifier l'habitat de nombreuses espèces vivantes, végétales ou animales. Or, aucune espèce n'existe de manière isolée. Elles sont toutes, des parties d'une chaîne dont l'ensemble des éléments sont interdépendants et intrinsèquement liés. C'est cette biodiversité qui fait la richesse du monde que nous habitons aujourd'hui. La diversité est même ce qui préserve le mieux chaque espèce. Alors que plus personne aujourd'hui ne songe à remettre en cause l'importance de la diversité biologique pour le présent et pour les générations futures, certaines activités humaines continuent pourtant à réduire le nombre d'espèces vivantes: agriculture intensive et épandages massifs de produits phytosanitaires, pêche intensive et élevage industriel, chasse d'espèces protégées, déforestation, etc. Que faut-il savoir de la biodiversité ? Sur le plan mondial, quelles sont les mesures qui ont été prises pour sa préservation. Qu'en est-il de la biodiversité togolaise ?

Les trois grands niveaux de la biodiversité



La biodiversité se définit à trois niveaux emboîtés: la biodiversité des écosystèmes, la biodiversité des espèces, la biodiversité génétique. Combien d'espèces vivent sur Terre ? Tout chiffre ne peut être qu'une estimation. Cependant, un grand nombre d'espèces actuelles reste encore à découvrir (on parle de 8 à 12 millions). Une évaluation d'autant plus difficile que l'extinction peut toucher des espèces non encore découvertes, et que cette dernière s'est accélérée du fait des activités anthropiques (valeur maximale estimée 0,1 % d'extinctions par an, soit 8 000 à 12 000 espèces concernées, sachant que 18 000 nouvelles espèces sont décrites par an). Par ailleurs, au cours des temps géologiques, la biodiversité spécifique s'est modifiée : des espèces sont apparues, d'autres ont disparu, donc les espèces actuelles ne représentent qu'une très faible part de la biodiversité spécifique ayant existé (1 millième). Pourtant,

l'identification de nouvelles espèces et leur classification permettent d'améliorer la compréhension de l'évolution. La biodiversité n'est pas équivalente dans chaque taxon, ainsi il existe une plus grande biodiversité chez les insectes ou les bactéries que chez les vertébrés. La survie face aux changements environnementaux dépend de cette biodiversité qu'il faut préserver, d'autant plus au regard de l'interdépendance des espèces. La nature décline actuellement à un rythme sans précédent, avec un taux d'extinction des espèces qui s'accélère, provoquant dès à présent de graves effets sur les populations du monde entier. C'est ce dont témoigne le nouveau rapport de la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), présentant le travail de 400 experts issus de plus de 50 pays. Le rapport sur la biodiversité montre que près d'un million

d'espèces risquent de disparaître d'ici des décennies, alors que les efforts actuels pour la conservation des ressources de la planète vont probablement échouer sans que des mesures radicales soient prises. 680 espèces de vertébrés ont disparu depuis le 16ème siècle. Aujourd'hui, 75 % du milieu terrestre est « sévèrement altéré »

par les activités humaines (milieu marin 66 %) et plus de 40% des espèces d'amphibiens, près de 33% des récifs coralliens et plus d'un tiers de tous les mammifères marins sont aussi menacés.

Valérie Oliveira, professeure Sciences de la vie et de la terre

S'engager pour défendre la biodiversité



Kokouvi Gbetey Akpamou

L'homme, par ses activités mondialisées, transforme l'ensemble de l'équilibre planétaire. En bâtissant des villes, en ouvrant de nouvelles terres cultivables, en transformant ses cultures en industrie. Entrée en vigueur en 1993, la Convention sur la diversité biologique (CBD), a été ratifiée jusqu'à présent par 196 États membres. Cet instrument légal international a comme objectifs la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et de ses ressources génétiques, ainsi que le partage juste et équitable des avantages qui en découlent. La convention vise également à défendre la diversité biologique, l'utilisation durable des ressources naturelles et la protection des ressources génétiques. Nous serions incomplets si nous omettions l'absolue nécessité d'un

partage juste et équitable des avantages permis par le maintien de la biodiversité.

Compte tenu de l'importance de l'éducation du public et de la sensibilisation à la mise en œuvre de la Convention à tous les niveaux, l'Assemblée générale des Nations unies a choisi la date du 22 mai, anniversaire de l'adoption de la convention, comme Journée internationale de la diversité biologique. L'année 2018 a marqué le 25ème anniversaire de l'entrée en vigueur de la convention sur la diversité biologique. Appliquée par un certain nombre d'États signataires, elle a également été mise à mal par nombre d'autres semblent-ils peu préoccupés par toutes ces questions ou soucieux d'abord de leur développement économique unilatéral. Autant dire que la mobilisation de tous est plus que jamais nécessaire.

Combien d'espèces aujourd'hui dans le monde ?

La biodiversité englobe l'ensemble des espèces animales et végétales vivantes sur terre (et dans les mers). La biosphère abriterait entre 5 et 30 millions d'espèces (estimation).

Environ 1,7 million d'espèces animales sont répertoriées, et chaque année de nouvelles espèces sont répertoriées. Malheureusement, de nombreuses espèces disparaissent également,

souvent à cause des actions irresponsables de la société humaine. De nombreux sites internet sont consacrés à ce sujet et on pourra utilement visiter le site des Nations unies sur la Convention sur la diversité biologique. Il sera

peut-être plus facile de vous documenter en visitant le site proposé par le ministère (français) de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

"Notre biodiversité, notre nourriture, notre santé"



De nos jours, nous avons accès à une plus grande variété d'aliments que nos parents ou nos grands-parents. Mais à mesure que les variétés se diversifient, le régime alimentaire global dans son ensemble (ce que les gens mangent réellement) est en train de s'homogénéiser, ce qui représente un risque. Les célébrations 2019 de la Journée internationale de la diversité biologique mettent l'accent sur la biodiversité en tant que fondement de notre alimentation et de notre santé et en tant que catalyseur essentiel pour la transformation des systèmes alimentaires et l'amélioration de la santé humaine.

Le thème vise à exploiter les connaissances et à sensibiliser davantage sur la dépendance de nos systèmes alimentaires, de notre nutrition et de notre santé à la biodiversité et à des écosystèmes sains. Le thème célèbre également la diversité fournie par nos systèmes naturels pour l'existence et le bien-être de l'humanité sur Terre, tout en contribuant à d'autres objectifs de développement durable, notamment l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, la restauration des

écosystèmes, une eau plus propre et la faim « zéro ». Au cours des 100 dernières années, plus de 90% des variétés de cultures ont disparu des champs des agriculteurs. La moitié des races de nombreux animaux domestiques a disparu et les 17 principaux lieux de pêche dans le monde sont désormais exploités au-delà de leurs limites durables. Des systèmes de production alimentaire variés au niveau local sont menacés, notamment des connaissances autochtones, traditionnelles et locales. Avec ce déclin, la biodiversité agricole est en train de disparaître, ainsi que des connaissances essentielles sur la médecine traditionnelle et les aliments locaux. La perte de régimes divers est directement liée à des maladies ou à des facteurs de risque pour la santé, tels que le diabète, l'obésité et la malnutrition, et a un impact direct sur la disponibilité des médicaments traditionnels. Les décisions de la 14e réunion de la conférence des parties à la convention des Nations unies sur la diversité biologique (Cop 14 de la CDB), ainsi que les rapports sur la biodiversité et la santé, fournissent des recommandations.

Source: Nations unies

Biodiversité au Togo: réhabiliter le système national d'aires protégées

Un atelier de validation de la stratégie nationale de rationalisation et de gestion du système d'aires protégées au Togo s'est tenu en décembre 2018, à Lomé. Ceci, dans le cadre d'une initiative du ministère chargé de l'Environnement, afin de promouvoir une gestion rationnelle

des aires protégées, en vue de la conservation de la biodiversité et l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations. Cette stratégie a pour vision d'avoir d'ici 2030, un système d'aires protégées rationnel qui puisse contribuer à avoir au moins 10 % de couverture végétale de



l'ensemble du pays. Elle permettra également d'avoir un cadre d'action institutionnel et juridique de gestion des aires protégées pour qu'elles puissent, à leur tour, être une source de valorisation et d'amélioration des conditions de vie de la population. Les travaux de deux jours permettront aux acteurs, y compris les populations riveraines des aires protégées de valider le dit document composé de 5 grandes parties. Ce document permettra aussi de relever les défis de la gestion durable des aires protégées au Togo. Cet atelier a constitué une nouvelle étape dans le processus de réhabilitation du système national d'aires protégées au Togo.

Aussi, un forum sur les aires protégées au Togo est annoncé pour cette année 2019. «Le forum sera un cadre de concertation des principaux acteurs qui interviennent dans la conservation. Il est d'autant plus important puisque dans

certaines localités, des velléités liées à la conservation des aires protégées sont toujours d'actualité. Les populations ne comprennent pas encore les bénéfices qu'elles peuvent tirer de la conservation de la biodiversité », explique Kokouvi Gbetey Akpamou, directeur des études et de la planification du ministère de l'Environnement, de développement durable et de la protection de la nature (MEDDPN). « Le gouvernement compte organiser ce forum national pour que tous les acteurs se retrouvent pour exprimer leurs inquiétudes et voir comment ensemble, on peut unir nos efforts. Il y a eu un passé lourd qui a quelque peu affligé les populations et aujourd'hui, elles sont un peu braquées quand on leur parle de ces aires protégées-là », renchérit Eric Awougnon, point focal du Fonds pour l'environnement mondial (Fem) au Togo.

Source: L-frii et Agri digitale

Pour arrêter ou inverser ce déclin, il est vital de transformer les rôles, les actions et les relations des gens avec la biodiversité. De nombreuses solutions existent. Les divers réseaux, programmes et partenaires de l'Unesco ont observé des graines de changement positives et inspirantes dans le monde entier. L'Unesco accompagne également les États membres et leurs populations dans leurs efforts pour enrayer la perte de biodiversité en les aidant à comprendre, apprécier, sauvegarder et utiliser la biodiversité de manière durable. L'Unesco apporte toute son expertise sur la protection patrimoine naturel afin de combattre le réchauffement climatique. Il est temps d'agir pour la biodiversité ! Les Nations unies ont proclamé le 22 mai La Journée internationale de la diversité biologique pour accroître la compréhension et la sensibilisation aux questions de biodiversité.

« Il est essentiel de changer notre

regard et notre comportement vis-à-vis de la biodiversité. Nous disposons d'ores et déjà des connaissances scientifiques nécessaires à cette transformation. Nous pouvons en outre nous appuyer sur des pratiques et des savoirs autochtones et locaux qui constituent de précieuses sources de solutions », a déclaré Mme Audrey Azoulay, la directrice de l'Unesco, à l'occasion de la Journée internationale pour la diversité biologique. « Qu'il s'agisse des espèces ou des écosystèmes, la diversité biologique est indispensable à la santé et au bien-être de l'espèce humaine. J'exhorte tous les acteurs, gouvernements, entreprises et société civile, à agir pour notre planète, la seule dont nous disposons, et à prendre de toute urgence des mesures de protection et de gestion durables pour préserver la vie dans toute sa richesse et sa fragilité », a déclaré pour sa part, António Guterres, le secrétaire général de l'Onu.

Réalisé par Attipoe Edem Kodjo

Blagues

Mon frère, ne te fatigue pas pour essayer de satisfaire une femme ... tu n'y arriveras JAMAIS ! Même DIEU n'y ait pas arrivé !

Il a donné des sourcils ... elles ont rasé pour redessiner,
 Il a donné des ongles... elles ont coupé pour mettre des faux
 Il a donné des cheveux ... elles préfèrent les faux
 Il a donné des seins ... elles sont allées gonfler ça !
 Il a donné le teint ... elles se se font « copier coller ou café au lait »
 Il a donné des fesses ... elles ont mis cube Maggi dedans...
 QUI es tu pour espérer satisfaire une femme ? Repose-toi et contente toi d'observer. FAIS JUSTE TON DEVOIR.

Un homme avait trois problèmes :

- 1) Il était très pauvre,
- 2) Il n'a pas d'enfant avec sa femme
- 3) Sa mère est aveugle.

Un ange lui apparut et lui demande de faire un vœu juste un seul. Or sa femme veut un enfant ; sa mère veut voir et lui-même veut être riche...

Ah, quel embarras

Après sa réflexion, il dit sagement à l'ange : « Je veux juste que ma mère voit mes enfants mangent dans des assiettes en or » Aussitôt tous les trois problèmes furent résolus.

Voilà pourquoi on dit que l'excès dans toute chose n'est pas bon ! Trois souldards entrent dans un taxi et donnent leur destination.

Le chauffeur sachant qu'ils sont tous ivres, démarre le moteur pour quelques secondes sans se déplacer et l'arrête.

Puis il leur dit: vous êtes arrivés.

En descendant, le premier souldard paye pour les 2 autres,

Le second remercie le chauffeur

Et le troisième le gifle.

Le chauffeur croyant que le souldard a compris l'aventure, demande quand même : "pourquoi tu m'as giflé?".

Le souldard répond: "à cause de l'excès de vitesse tu as failli nous tuer...!!!

Photo du jour



Imaginez la suite de cette histoire

Les bons plans et les bonnes adresses

COURRIER EXPRESS

DHL (Qtier Nyékonakpoé, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51
EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51)
FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél: 22 21 24 96
TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68
SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

OPERATEURS TELEPHONIQUES

MOOV: Tél. 22 20 13 20
TOGO CELLULAIRE: Tél. 22 22 66 11
TOGO TELECOM: Tél. 22 21 47 14

SANTÉ GENERALISTES

DR CORINNE JOULIN-KARKA; Tél: 22 23 46 77
CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37
CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77
CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01
CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68
HORLOGE PARLANTE; Tél: 116
CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat
 Rue des filaos; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72

OU MANGER ET DORMIR A LOMÉ?

HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier: Foréver; Tél: 90 17 03 30
HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé); Tél: 22 61 30 63
LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél: 93 05 11 11

MUSCULATION ET MASSAGE

Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES» Tél: 22 26 34 71 / 90 17 03 30
AFT (Africa Fitness Time) Qt: Décon. Tél: 97 99 7919
BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures); Tél: 90 24 10 72
GYM CENTER (Qtier Nyékonakpoé, Avenue Joseph Strauss); Tél: 90 04 76 60
GYM FIL«O»PARC (Agoè Nyivé); Tél: 22 35 18 28
GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida); Tél: 22 71 49 70

AGENCE DE COMMUNICATION

AG Partners: Sise à Cassablanca
www.couleurafrique.com

Larry Event Day (LED)
 Une agence événementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel
 Communication, Location d'espaces
 Conseils, Wedding Planner et Décoration
 Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54
 Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers

SUPERS MARCHES A LOMÉ

CONCORDE (Atikoumé; juste à côté de l'UTB
RAMCO (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)
LE CHAMPION SUPER MARCHÉ
 (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43

FRUITS ET LEGUMES

MARCHE ABATTOIR (Juste en face du Super Marche Le Champion)
MARCHE DE GOYI SCORE (Juste en face du Super Marche RAMCO)
PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA
 (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38

DANSE ET COURS DE ZUMBA

AFT: Quartier: Décon. Tél: 97 99 7919
COURS DE CAPOEIRA; Salle GYM TONIC. Tél: 90 79 79 90
COURS DE ZUMBA: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES»; Qtier: Foréver; Tél: 90 17 03 30
COURS DE ZOUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME); Tél 90 30 38 75
CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine); Tél: 90 15 39 87
SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra); Tél: 91 70 61 86

AVIATION

AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport)
 Tél: 22 40 04 99

Pharmacies de garde de Lomé du 02 au 09 /09/ 2019

JEANNE D'ARC	M.R.STAR	22220801
BON PASTEUR,	AV. LIBÉRATION	22211367
ECLAIR	BÈ AHLIGO	22227511
TULIPE	BÈ	22210722
PORT	FACE SARAKAWA	22276188
ESPERANCE	NYÉKONAKPOÉ	22210128
AVE MARIA	CHU TOKOIN	22223301
CAMPUS	ADEWI	22215632
PATIENCE	TOKOIN GBADAGO	22216094
PROSPERITE	DPJ	23388425
GBEZE	BD JEAN PAUL II	22263261
BAH	HEDZRANAWÉ	22260320
ST PIERRE	SAGBOVILLE	22261973
PEUPLE	MARCHÉ NUKAFU	22268422
UNIONBE	KPOTA	22277164
O GRAIN D'OR	ZORROBAR	22700690
CITE	BD. DU 30 AOÛT	22250125
DES ECOLES	ADIDOGOMÉ	22517575
HOSANNA	SAGBADOSÉ	22515049
DE LA VICTOIRE	AVÉDJI	70457492
ST JOSEPH	BE KLIKAME	22257465
NATION	TOTSI	22259965
ENOULI	AGBALEPEDOGAN	22259068
LAUS DEO	LÉO 2000,	22251505
ARCENCIEL	AGOÈ TÉLESSOU	70425000
AGOENYIVE	AGOËNYIVÉ	22258338
SHALOM	AGOËCACAVELI,	22518760
LA MAIN DE DIEU	AGOE	93402121
SATIS	AGOËLOGOPÉ	70448517
M'BA	AGOE LÉGBASSITO	70278181
TAKOE	ZONGO	22340342
SANGUERA	SANGUERA	70428080
HYGEA	FBAGUIDA	99273636
LE DESTIN	BAGUIDA	70 41 15 41

Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des États-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso. Tél: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

Festival Clap Ivoire 2019 / Roger & Mawugnigan Ces étoiles qui y ont fait briller le cinéma togolais de mille éclats

Dédiée aux jeunes réalisateurs de la zone Uemoa/Cedeao, la compétition « Clap Ivoire » 2019 a commencé le 3 septembre dernier à Yopougon en Côte d'Ivoire. Au total, treize films (des courts-métrages) étaient en compétition dans deux catégories dont la fiction et le documentaire. Komla Roger Gbékou et Adjété Mawugnigan Wilson ont représenté le Togo à ce festival cinématographique respectivement dans la catégorie « Film fiction » et « Film documentaire ». Lors des délibérations, le 6 septembre 2019, Roger Gbékou a remporté trois prix dont le Prix de la « Meilleure fiction » et Mawugnigan Wilson est sacré prix du « Meilleur documentaire ».

Avec son court-métrage l'« Or rouge de Noépé », le jeune togolais a laissé les autres concurrents de la catégorie « Documentaire » dans une perplexité inouïe en décrochant le Prix du « Meilleur documentaire », une récompense très convoitée. Quant au Togolais Roger Gbékou, le jury a jugé de décerner à son film fiction « Le champ des oubliés » trois prix différents. Notamment, les prix du « Meilleur son », du « Meilleur scénario » et de

la « Meilleure fiction ». Il faut dire qu'à l'édition 2019 du Festival « Clap Ivoire », les jeunes togolais se sont imposés dans les deux catégories « Fiction » et « Documentaire » en raflant le meilleur prix de ces diverses catégories. Par leur abnégation, Roger Gbékou et Mawugnigan Wilson, telles des étoiles ont fait briller le cinéma togolais à ce concours cinématographique régional qui réunit les pays comme la Côte d'Ivoire, le Mali, le Bénin, le Sénégal,

le Burkina-Faso, le Niger et notre pays, le Togo.

Le Sénégal, le Burkina-Faso et le Niger ont brillé par leur absence à l'heure des récompenses. Avec le poids que le Sénégal et le Burkina-Faso pèsent en matière de cinéma dans la sous-région, au « Clap Ivoire » 2019, ils n'ont vu que du feu. L'histoire le retiendra.

Le grand Prix Uemoa Kodjo Ebouclé est remporté cette année par une Malienne du



Roger Gbékou & Mawugnigan Wilson

nom de Hawa Aliou N'diaye. Selon les critiques du cinéma ayant pris part au « Clap Ivoire » 2019, Hawa Aliou N'diaye a réalisé un très bon film fiction. Le film d'Hawa Aliou N'diaye intitulé « Kuma » parle de viol, d'inceste et de pédophilie. Un père qui abuse de ses filles. Alors que le titre du film c'est « Kuma » qui signifie « Parole », il n'y a

aucun dialogue tout au long du film.

Le film n'est pas muet. Il n'y a pas de parole par contre, le film est rempli de pleurs et des cris. Sa créativité lui a fait remporter le « Grand prix » auquel aspirent tous ces jeunes cinéastes de la Zone Uemoa présents à cette compétition régionale.

N.E.

Musique / Jimi Hope Elevé au rang d'« Officier de l'ordre du Mono » à titre posthume

Rappelé à son créateur, le 5 août 2019 sur le sol français, la dépouille de Jimi Hope est rentrée au bercail. Et, à titre posthume, Koffi Mokpokpo Sénaya a reçu un majestueux hommage national. Aussi a-t-il été élevé par le Premier ministre Komi Selom Klassou (au nom du Président de la République) à titre posthume, Officier de l'Ordre du Mono.

D'après le gouvernement togolais, cette distinction témoigne de la reconnaissance du peuple togolais tout entier aux multiples talents de l'illustre disparu ainsi que la gratitude des plus hautes autorités pour le

service rendu à la nation. « Jimi Hope a aimé la terre qui l'a vu naître. Il lui est resté fidèle jusque dans les moindres détails », a témoigné Kossivi Egbetonyo, le ministre de la Culture.

De son vivant, Jimi Hope a su à travers ses



Jimi Hope

inspirations d'artiste musicien, plasticien et sculpteur élevé le

nom de son pays sur le plan international. Son inhumation est prévue, le

14 septembre prochain.

N.E.

Lire

« L'enfant noir » de Camara Laye. Ed Plon. Pp 55-56

« ...Je disais non, bien que beaucoup d'entre eux m'eussent frappé et dévalisé ; j'attendais que celui qui me frappait le plus sauvagement, apparût. Quand je l'aperçus, je dis d'une voix forte : En vérité, le voici celui qui m'a le plus frappé ! Aussitôt les apprentis se jetèrent sur lui et le dépouillèrent en un tour

de main, et même ils le maltraitèrent au point que mon père dût l'arracher à leurs mains. Alors mon père dit au grand qui le regardait avec des yeux égarés : J'aurai une conversation à ton sujet avec le directeur pour savoir si, dans cette école, les grands ne sont là que pour battre les plus petits et leur soutirer leur argent. Ce jour-là, il ne fut plus question de quarantaine ; Kouyaté et sa sœur se mêlèrent à nous sans qu'aucun des grands élevât la voix ou fit le moindre signe.

Est-ce qu'un nouveau climat déjà s'instaurait ? Il semblait bien. Les grands s'étaient groupés de leur côté. Et parce que nous nous tenions loin d'eux et que nous étions les plus nombreux, on aurait pu se demander si ce n'était pas les grands cette fois qui étaient en quarantaine ; leur malaise étant perceptible. Au vrai, leur position n'avait rien de bien réjouissant : leurs parents ignoraient leurs exactions et leurs sévices ; s'ils venaient à l'apprendre, et il y avait à présent de fortes

chances pour que tout cela s'ébruitât, les grands devaient s'attendre à des reproches qui, suivant le cas, s'accompagneraient de corrections en bonne forme. Dans l'après-midi, à l'heure de la sortie, mon père vint comme il l'avait annoncé. Le directeur était dans la cour, entouré des maîtres. Mon père se dirigea vers lui et, sans seulement prendre la peine de le saluer, lui dit : Sais-tu ce qui se passe dans ton école ? Rien que de très bien, certainement, dit le directeur. Ah ! c'est ce que

tu crois ; dit mon père. Tu ne sais donc pas que les grands battent les petits, leur extorquent leur argent et mangent leurs repas ? Es-tu aveugle ou le fais-tu exprès ? Ne t'occupe pas de ce qui ne te regarde pas ! dit le directeur. Cela ne me regarde pas ? dit mon père. Cela ne me regarde pas que l'on traite chez toi mon fils comme un esclave ? Non ! Voilà un mot que tu n'aurais pas dû prononcer ! dit mon père. Et il marcha sur le directeur... »

2^e édition du tournoi de la reconnaissance

Racine d'Adidogomé s'adjuge le trophée Fodoh Laba

Débutée le mercredi 03 juillet 2019, la deuxième édition du tournoi de la reconnaissance-Trophée Fodoh Labah, a connu son apothéose ce vendredi 06 septembre 2019 au stade JCA d'Agoè, avec la grande finale entre le tenant du titre Jeanne d'arc d'Assivito et Racine d'Adidogomé. Au terme d'un match âpre, c'est Racine d'Adidogomé qui eut raison de l'As Jeanne d'arc sur un score de 2 buts contre 0, et s'adjuge ainsi le titre de champion. Un match à frisson, avec des distinctions et récompenses à la taille de l'événement.



Racine d'Adidogomé célébrant son sacre

La compétition de football initiée par l'international togolais Laba Fodoh, dénommée tournoi de la reconnaissance-Trophée Fodoh Laba, a bouclé la deuxième édition le 06 septembre 2019, sous les regards des autorités traditionnelles, sportives, des professionnels de médias et surtout du public sportif.

Les 35 pour le spectacle

C'est sous les sifflets de Bassirou Abdou, arbitre de la finale, que les 35 acteurs se sont présentés pour la rencontre. Jeanne d'arc a débuté avec Herman Boukari, Cossie Bafai, Lamédé Karimu, Yves Douti, Kodjovi Koulewossi, Samdane Adoyi, Basile Sewonu, Dossevi Laba, Desmond Gaba, Jean-Paul Akpla, Eric Banka, Steev Agbomenu, Kossi Pieno, Issa Moussa, Juniors Laba, Hervé Sagbo, Edem Awanyo. Du côté de Racine d'Adidogomé : Elysée Dzegle, Robert Sewonou, Saliou Nalergou, André Agbemehin, Edoé Mensah, Angélo Edoh, Justin Fioklou, Serge Agbleze, Franck Attagba, Ahmed Tchagouni, Mawuli Sopkpor, Ayi Atayi, Lazare Akpognon, Augustin Attagba, Ange

Edoh, Benjamin Edoh, Samuel Amekouodji et Trinité Guenou.

Jeanne d'arc vs Racine d'Adidogomé : entre confirmation et revanche

La rencontre entre les deux équipes a été au-delà d'une simple finale. Lors de la première édition de ce tournoi

d'Adidogomé s'était contenté de la troisième place en remportant la petite finale. Cette année, les deux équipes se retrouvent en finale avec le désir de rééditer l'exploit pour Assivito et de conserver le titre; le contraire chez le club d'Adidogomé qui veut prendre sa revanche et détrôner Jeanne d'arc. Les deux formations ont

rencontre qu'aucune équipe ne souhaite en aucun cas perdre. La deuxième période sera plus frissonnante en termes de prises de risques, afin d'inquiéter l'adversaire et marquer des buts. C'est ainsi que contre toute attente, au vu de l'équilibre dans le jeu, la pointe de Racine d'Adidogomé, Ahmed Tchagouni, ouvre le score à la 68^{ème} minute : 1-0 pour Adidogomé. Ce but a donné le déclic d'un match plus ouvert avec Jeanne d'arc qui se lance dans l'égalisation face à un Racine qui, au lieu de vouloir conserver l'avance aussi petite soit-elle, pousse afin de se mettre à l'abri avec un second but. Le coach de Racine d'Adidogomé, Nafan Lamboni, injecte un poison offensif dans le jeu, en faisant rentrer Lazare Akpognon, un titulaire que plus d'un ne comprenaient sa réserve. Le nouvel entrant Lazare a apporté un nouveau rythme à l'attaque avec sa technique et sa vitesse. Acculés, les joueurs de Jeanne d'arc concèdent un corner qui leur a été fatal. Lazare Akpognon, corse l'addition à la

édition et succède ainsi à Jeanne d'arc.

Distinctions et récompenses

Le vainqueur, Racine d'Adidogomé est récompensé par une enveloppe financière, une coupe définitive, 18 jeux de maillot et des médailles. Même récompense pour le finaliste malheureux. Les 16 équipes participantes ont bénéficié de ballons à raison de un pour les éliminés en poule, et deux pour les phases finalistes. Au titre des distinctions, Mawuli Sokpor du Racine d'Adidogomé est distingué meilleur joueur de la compétition. Arthur Tébé d'Eclair foot est le meilleur buteur avec 09 réalisations et Herman Boukari de Jeanne d'arc est meilleur gardien. Le fair-play a été décerné à l'équipe Zilifa.

Nafan Lamboni : « Nous sommes satisfaits, mais le travail continue »

Le coach de Racine d'Adidogomé, Nafan Lamboni, s'est confié à Togo matin au lendemain du sacre. « Nous avons été éliminés par Jeanne d'arc lors de la première édition. Nous avons tiré des leçons et cette fois-ci c'est fait. (...). J'ai beaucoup suivi l'équipe de Jeanne d'arc et je leur ai réservé une surprise en laissant sur les bancs Lazare. Je l'ai fait entrer en deuxième période et il a fait la différence. (...). Je suis fier de tous les joueurs et du staff. Nous sommes satisfaits d'avoir remporté le trophée Fodoh Laba, mais le travail continue. Certes, ils auront du repos mais nous reprendront déjà dès le premier samedi du mois d'octobre », a-t-il déclaré.

En prélude de la finale, Eclair foot s'est emparé de la troisième place en battant Promus (1-0).

Attipoe Edem Kodjo



Les responsables remettant la coupe à Racine

de la reconnaissance-Trophée Fodoh Labah, Racine d'Adidogomé a été éliminée en demi-finale par Jeanne d'arc dans les tirs au but après un match nul (1-1). Une victoire qui a permis à cette équipe d'Assivito de se présenter en finale et de la remporter. Racine

abordé cette finale avec beaucoup de sérénité et de prudence. La prière période, bien que stérile en but, a fait montre d'une stabilité défensive des deux côtés avec deux gardiens qui ont passé une première 45 minutes tranquille sans grandes frayeurs. Signe d'une

71^{ème} minute sur un corner rentrant direct, qui finit dans la lucarne droite du gardien, à la surprise de tous, même de ses coéquipiers. Un but salvateur qui permet de neutraliser les efforts de l'adversaire. Racine prend sa revanche, remporte cette deuxième

Art oratoire et leadership

Performance Toastmasters club de Lomé a démarré ses ateliers

Samedi dernier, Performance Toastmasters club de Lomé a organisé l'acte 1 des « ateliers de Performance » à l'endroit des membres Toastmasters du Togo. Ceux-ci ont bénéficié d'une formation visant à renforcer leurs capacités oratoire et leur leadership.

En initiant les « ateliers de Performance », Performance Toastmasters club de Lomé vise à faire des membres Toastmasters du Togo des orateurs de haut niveau et des leaders de premier plan. Ces ateliers qui se dérouleront deux fois par mois auront pour but de proposer une formation d'envergure sur des sujets précis en lien avec le leadership, le développement personnel et la prise de parole en

public.

Cette première formation avait pour thème : « les trois piliers de l'orateur ». Elle a réuni cinquante membres Toastmasters du Togo et quelques invités au siège du groupe Managéo autour de trois éléments constitutifs importants de l'art oratoire : la voix, la gestuelle et l'écriture. Ce fut l'occasion pour les participants de partager les techniques permettant d'améliorer le style rédactionnel, la gestion de la voix et

le langage corporel. « L'objectif de cette première formation est d'apprendre au membre à dominer sa voix, à mettre en œuvre la variété vocale, à connaître et à utiliser la gestuelle et les postures appropriées à son allocution, et à maîtriser l'art de rédiger un discours », a déclaré Dr Florence Ahoomey-Zunu, présidente de Performance Toastmasters club de Lomé. Inutile de dire que les attentes des participants



Dr Florence Ahoomey-Zunu

ont été comblées. Ceux-ci attendent impatiemment la prochaine rencontre qui est prévu pour le mois d'octobre et portera sur le leadership. A la fin de cette première formation, les membres ont partagé des moments de convivialité autour du « VIP Koliko party » offert par le club.

Rappelons que le Togo qui a intégré le mouvement en mai 2009, compte aujourd'hui 12 clubs actifs (10 clubs à Lomé, 1 à Tsévié, 1 à Kara) et 2 en cours de création. Le club Performance est le troisième club du Togo créé en 2015.

La rédaction

Œuvre pastorale

Les étudiants de l'IBDG ont reçu leurs diplômes samedi à Lomé

L'institut biblique la dernière gloire a procédé samedi dernier à Lomé, à la remise de diplômes à la 11ème promotion de ses étudiants. Ils sont au nombre de 120 et ont divers grades à savoir : la licence, la maîtrise et le doctorat. Trois nationalités, le Ghana, le Bénin et le Togo sont représentés.



Remise de diplôme à un récipiendaire

C'est avec la joie accompagnée des chants et des prières que les familles et amis sont venus soutenir leurs proches qui vivaient ce moment particulier de leurs vies. La cérémonie a été dirigée par les plus hauts responsables de cet institut. Aujourd'hui, il est devenu évident que pour mener l'œuvre pastorale de façon sérieuse, il faut se faire former.

C'est donc la raison qui a poussé les 120 récipiendaires à choisir l'IBDG qui selon leurs propos, à travers cette formation de 12 mois a changé leurs vies. « L'éternel nous a invité à sa table, mais pour y aller, il faut apprendre. Car comme le dit la Bible, mon peuple péri faute de connaissance », a déclaré la représentante des étudiants béninois. Elle ajoute : « de plus, Jésus est la lumière du monde. Mais pour aller vers cette lumière, cette formation est nécessaire ». Les dirigeants de l'école n'ont pas non plus manqué de donner les raisons qui les ont poussés à initier cette formation.

« Ces étudiants ont entendu l'appel du Seigneur. Dieu cherche des gens pour amener un changement, pour libérer les gens de l'oppression. Notre école permet à ceux qui sont formés de le faire efficacement. Pour représenter valablement Dieu dans la société, l'on a besoin d'être formé. C'est ce que nous faisons à l'IBDG », a laissé entendre le directeur international de l'IBDG, le pasteur Elom Kokouvi.

Ouvert en novembre 2008, l'IBDG offre des formations modulaires (école des prophètes, des évangélistes, école des femmes des pasteurs, école du ministère des enfants, des apôtres) et le cursus universitaire (Baccalauréat, licence, maîtrise, doctorat) en théologie.

La rédaction

Déclaration du personnel des entreprises et cotisations sociales

La CNSS appelle à la responsabilité des entreprises

La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) va passer à une autre étape dans la stratégie qu'elle a mise en place, afin d'amener les employeurs à déclarer leurs employés. La mesure de la CNSS - qui a dans son viseur, les fondateurs d'établissements d'enseignements de tous degrés en particulier-, vise à appliquer le code de sécurité sociale en bonne et due forme.

Après des sensibilisations et des contrôles des employeurs sur toute l'étendue du territoire sur le respect de leurs obligations légales, la Caisse nationale de sécurité sociale va prendre son bâton de pèlerin. Objectif : amener les employeurs à déclarer leurs employés à la caisse. Suite à son opération de sensibilisation dans les entreprises à travers tout le pays, la CNSS a relevé des irrégularités dans la situation de plusieurs employeurs. Ces irrégularités concernent les effectifs déclarés et l'assiette des cotisations sociales.

« La direction générale de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) rappelle aux concernés, particulièrement aux fondateurs d'établissements d'enseignements de tous degrés que l'immatriculation de leurs structures et celle de leurs travailleurs est une obligation légale et un droit fondamental consacré par la convention 102 de l'OIT, la déclaration universelle des droits de l'homme, la constitution togolaise et la loi 2011-006 portant code de sécurité sociale au

Togo », souligne le directeur général de la CNSS, Mme Ingrid Awade dans un communiqué rendu public vendredi 6 septembre dernier.

La CNSS insiste surtout sur le cas des enseignants permanents, vacataires ou temporaires. Pour la Caisse nationale de sécurité sociale, l'employeur doit demander son immatriculation huit (08) jours après l'ouverture de son entreprise. Et il est tenu de déclarer tout travailleur recruté dans son entreprise quel que soit la nature, la forme, la validité du contrat et le montant de la rémunération. Il doit également verser la totalité des cotisations dues, notamment la part patronale et la part ouvrière au plus tard le 15 du mois suivant. « Passé ce délai, une majoration de cinq pour cent (5%) est appliquée aux cotisations qui n'ont pas été acquittées. Cette majoration est augmentée de 1% des cotisations non acquittées par mois ou fraction de mois écoulé après l'expiration de trois

mois à compter de la date d'exigibilité des cotisations. Ces majorations courent jusqu'à la date effective du paiement des cotisations principales », a-t-elle précisé.

Chaque employeur doit produire trimestriellement une déclaration nominative de rémunérations indiquant, pour chacun des salariés qu'il a occupé au cours de la période, le montant total des rémunérations ainsi que la durée du travail effectué et à défaut de production aux échéances prescrites de ladite déclaration donne lieu à l'application d'une pénalité de retard de 1000 CFA par salarié et par mois ou fraction de mois de retard.

Des sanctions sont prévues pour les employeurs qui ne vont pas respecter ces règlements notamment une poursuite devant les juridictions pénales conformément aux dispositions des articles 95 du code de sécurité sociale.

La rédaction



RIDUTO®

RIZ DU TOGO

1kg,

5 kg,

25 kg,

50 kg



Le choix de la qualité et du bon goût

05 BP 328 Lomé - Togo / Tél +228 99 03 74 63 - Email : info.riztogo@gmail.com

RIDUTO RIZ DU TOGO RIZ sans AOC sont des marques déposées